

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre X. Continuation du meme sujet. Chapitre XI. Du changement de
Religion.

urn:nbn:de:gbv:45:1-731

que toute Religion qui est reprimée devient elle-même reprimante : car si-tôt que par quelque hazard elle peut sortir de l'oppression, elle attaque la Religion qui l'a reprimée, non pas comme une Religion, mais comme une tyrannie.

Il faut donc que les Loix exigent de ces diverses Religions, non-seulement qu'elles ne troublent pas l'Etat, mais aussi qu'elles ne se troublent pas entr'elles. Un Citoyen ne satisfait point aux Loix en se contentant de ne pas agiter le Corps de l'Etat; il faut encore qu'il ne trouble pas quelque Citoyen que ce soit.

LIVRE
VINGT-
CIN-
QUIÈME.

Chap. IX.
X. & XI.

CHAPITRE X.

Continuation du même sujet.

Comme il n'y a guère que les Religions intolérantes qui ayent un grand zèle pour s'établir ailleurs, parce qu'une Religion qui peut tolérer les autres ne songe guère à sa propagation; ce sera une très-bonne Loi Civile, lorsque l'Etat est satisfait de la Religion déjà établie, de ne point souffrir l'établissement d'une autre.

Voici donc le principe fondamental des Loix Politiques en fait de Religion. Quand on est le maître de recevoir dans un Etat une nouvelle Religion ou de ne la pas recevoir, il ne faut pas l'y établir; quand elle y est établie, il faut la tolérer.

CHAPITRE XI.

Du changement de Religion.

UN Prince qui entreprend dans son Etat de détruire ou de changer la Religion dominante, s'expose beaucoup. Si son Gouvernement est Despotique il court plus de risque de voir une révolution que par quelque tyrannie que ce soit, qui n'est jamais dans ces sortes d'Etats une chose nouvelle. La révolution vient de ce qu'un Etat ne change pas de Religion, de Mœurs & de Manières dans un instant, & aussi vite que le Prince publie l'Ordonnance qui établit une Religion nouvelle.

De-plus la Religion ancienne est liée avec la constitution de l'Etat, & la nouvelle n'y tient point : celle-là s'accorde avec le Climat, & souvent la nouvelle s'y refuse. Il y a plus, les Citoyens se dégoûtent de leurs Loix, ils prennent du mépris pour le Gouvernement déjà établi, on substitue des soupçons contre les deux Religions à une ferme croyance pour une; en un mot, on donne à l'Etat, au-moins pour quelque tems, & de mauvais Citoyens & de mauvais Fidèles.

